

# TRÉMEHEUC

n°81 – Janvier 2023

## Le Mot du Maire

Je vous présente mes meilleurs vœux pour 2023, vœux de santé, de joie et de bonheur pour vous et vos proches.

Je remercie chaleureusement toutes celles et ceux qui m'entourent et œuvrent au quotidien au service de notre commune : Habitants, l'ensemble du Conseil Municipal ainsi que l'ensemble du personnel.

Lors de notre prise de fonction en plein milieu du premier confinement, après deux années troublées par la crise sanitaire, même si celle-ci n'est pas terminée.

Aujourd'hui, nous sommes confrontées à l'augmentation des coûts de l'Énergie, cela aura-t-il une conséquence sur nos projets 2023. Non, il y a quelques années, la commune avait souhaité rester au tarif réglementé de l'Énergie comme les particuliers et n'a pas d'adhérer à l'époque à un syndicat qui regroupe la quasi-totalité des collectivités du département, le SDE35. Comme vous le savez, ce syndicat passe des contrats en gros sur le marché européen de l'énergie et l'agression de la Russie sur son voisin Ukrainien a entraîné une hausse des prix.

Malgré les aléas des crises successives, la commune a engagé depuis 2020 à ce jour :

- La rénovation des Bâtiments communaux, le temps nous permet de dire que cette rénovation de la mairie était une nécessité tant sur l'accueil de publique et la qualité du lieu pour le personnel, tant sur les travaux d'isolation aux vues de la conjoncture. Cela nous a permis de créer un logement complémentaire venant augmenter les recettes de la commune.
- L'installation de trois réserves incendie à La Gallerie, à La Tassée et dans le bourg et la mise aux normes deux réserves naturelles à la Garenne et au lieu-dit « Pierre Fendue », travaux nécessaires pour autoriser huit permis de construire.
- L'achat d'un tracteur avec la commune de LOURMAIS pour l'entretien des chemins et nous avons mutualisé avec cette même commune pour le véhicule, cela permet de diviser les coûts par deux tant sur l'entretien, les assurances, etc.
- Comme chaque année, la commune continue d'investir sur l'aménagement de la voirie.
- Empierrement de cimetière, décapage des croix et refaire les lettres en or sur le monument aux morts.

Les finances de la commune va nous permettre pour l'année 2023 après décisions du Conseil Municipal de réaliser les travaux suivants :

- L'église : renforcer les poutres dans l'entrée et rénovation d'une cloche.
- Salle des fêtes, acquisition d'un four, remplacement des fenêtres et rénovation de la toiture.
- Voirie

Nous tenons à souhaiter la bienvenue aux nouveaux arrivants et nous adressons nos sincères félicitations aux parents pour les enfants nés en 2022.

A tous, merci d'avoir pris le temps de lire ce petit mot. Votre équipe municipale va poursuivre son action avec optimisme et détermination. En attendant de vous voir le dimanche 22 janvier à 11 h à la salle des fêtes pour ce petit moment de convivialité afin de vous présenter nos vœux de vive voix et de trinquer avec vous pour une nouvelle année.

Bonne et heureuse année 2023 !

### Coordonnées

4, rue du Taillis  
35 270 TRÉMEHEUC  
02 99 73 22 26  
mairie@tremeheuc.fr  
www.tremeheuc.fr

### Horaires d'ouverture

Lundi, mercredi et jeudi :  
De 10h00 à 12h30  
Et de 14h00 à 16h30

L'accès à la mairie se fait désormais au 4, rue du Taillis (en face de l'église).  
Le secrétariat se situe à la droite du hall d'entrée.

### État Civil 2022

#### Naissance

Ethan GANCHE  
né le 18 septembre 2022

#### Décès

Mme Simone GAUDICHON,  
décédée le 21 mai 2022

#### Mariages

M. Dominique LE TEXIER et  
Mme Élisabeth MARTIN,  
mariés le 16 avril 2022

M. Sébastien RUANT et  
Mme Marie Françoise HUITOREL  
mariés le 28 mai 2022

## Conseil Municipal du 16 décembre 2022

### Amendes de police – Validation de la répartition 2022

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune peut bénéficier d'une subvention, au titre des amendes de police 2022, s'élevant au total à 2 026 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la répartition 2022 du produit des amendes de police, et s'engager à exécuter les travaux subventionnés.

### CCBR – Convention Territoriale Globale

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la convention territoriale globale :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de :

- Approuver la mise en œuvre de la Convention territoriale globale sur le territoire de la Bretagne romantique ainsi que ses modalités de pilotage et d'animation définies pour la période 2022-2026
- Désigner M. Pierre SORAIS en tant qu' élu référent de la CTG pour la collectivité ;
- Autoriser Monsieur le Maire à signer :
  - La convention territoriale globale, ainsi que l'ensemble des actes nécessaires tels que les avenants des conventions d'objectifs et de financement d'équipement ;
  - La convention d'objectif et de financement de pilotage définissant une enveloppe cible pour le territoire de Bretagne Romantique ;
  - Tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

### CCBR – Conseil en énergie partagé

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le service de Conseil en Energie partagé de la communauté de communes.

« Le service a vocation à accompagner les communes dans l'optimisation de leurs dépenses énergétiques sur le patrimoine existant ou en projet.

Les 25 communes membres de la communauté de communes Bretagne romantique ont la possibilité d'y adhérer par la signature d'une convention de partenariat quinquennale et d'un engagement financier sur 5 ans basé sur la population communale légale en vigueur. »

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, refuse d'adhérer au service de Conseil en Energie Partagé de la Communauté de communes Bretagne romantique.

### Le Rocher Mazier – Devis réfection voirie

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un devis de la communauté de communes Bretagne romantique, concernant la réfection de la voirie au lieu-dit « Le Rocher Mazier ».

Montant du devis : 15 721,11 € TTC

Le conseil municipal, après en délibéré accepte le devis et autorise Monsieur le Maire à le signer.

### La Gautraie – Devis réfection voirie

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un devis de la communauté de communes Bretagne romantique, concernant la réfection de la voirie au lieu-dit « La Gautraie ».

Montant du devis : 19 591,30 € TTC

Le conseil municipal accepte le devis et autorise Monsieur le Maire à le signer.

### Informations diverses

Devis cuisine – salle polyvalente

Devis changement des fenêtres de la salle polyvalente

### Les Manifestations à venir

#### Permanence Service Infos Jeunes

Le 1er samedi de chaque mois, et toute l'année en semaine, le Service Info Jeunes de la Communauté de communes Bretagne romantique reçoit les personnes de 12 à 30 ans pour accompagner les jeunes et leurs parents dans leurs démarches sur tous les sujets qui les concernent : orientation, emploi, logement, santé...

De 9h à 12h – 2 avenue des trente à Tinténiac – Prise de rendez-vous conseillée.

+ d'infos sur les Services Infos Jeunes : <https://bretagneromantique.fr/point-information-jeunesse-pij/>

#### Vœux du Maire

Les vœux du Maire auront lieu le dimanche 22 janvier 2023 à 11h00 à la salle communale.

Don du sang 2023

Collectes à Combourg

Lundi 9 janvier 2023

Lundi 27 mars 2023

Lundi 12 juin 2023

Mardi 13 juin 2023

Lundi 28 août 2023

Lundi 13 novembre 2023

**Inscription**

[Dondusang.efs.sante.fr](mailto:Dondusang.efs.sante.fr)